

LE « *DEFI* » DE L'ABBE LE ROUX ET LA FABLE DES « *PREALABLES* »

Avant d'analyser prochainement les techniques de désinformation et de manipulation utilisées par la FSSPX depuis des années pour préparer les esprits au ralliement à la Rome moderniste, nous nous arrêterons aujourd'hui sur un article, assez caractéristique de ces méthodes, signé de l'abbé le Roux et qui a fait la une ces derniers temps du site officiel de désinformation du District de France.

<http://www.laportelatine.org/international/communic/presse/amernor/2009/leroux0905/leroux0905.php>



Abbé le Roux

Malgré leurs turpitudes et leurs trahisons publiques, les supérieurs de la FSSPX et quelques prêtres (toujours plus ou moins les mêmes...) continuent à pontifier avec une morgue déconcertante dans leurs bulletins ou sur internet.

De leur hauteur, ils assènent doctement leurs tromperies et leurs sophismes sans la moindre retenue.

Conscient des manipulations en cours, le Père Jean (capucin de Morgon) est un des rares à avoir courageusement dénoncé la **subversion au sein de la FSSPX**.

Le 11 février dernier, dans sa lettre adressée aux quatre évêques et aux supérieurs des communautés amies, il désignait clairement comme subversifs les abbés Celier et de Cacqueray (qui a participé à une réunion du G.R.E.C., une sorte de « Rotary club » tradi-conciliaire) ainsi que Mgr Williamson observé à Rome la semaine après Pâques 2008 pendant ses contacts secrets mais aussi Mgr Fellay qui « *couvre toute cette opération [subversive] de son autorité* ».

Par ailleurs, depuis quelques années, des groupes de fidèles, refusant le ralliement à la Rome apostate, se sont formés. La diffusion ici ou là d'informations documentées s'est développée.

Ces réactions dérangent et freinent le processus de ralliement ce qui pousse les clercs les plus rompus à la sophistique à attaquer et faire diversion.

C'est ce qu'a fait l'abbé le Roux. Nous citerons aussi l'abbé Chautard qui, en service commandé, a commis une conférence (le 11 mai 2009 à l'Institut Universitaire Saint Pie X) ainsi qu'un article sur... la « *subversion* » !

Mais, les méthodes de subversion que cet abbé fustige sont précisément, comme nous allons le voir, celles que la FSSPX utilise depuis des années !

Par de très subtils et vicieux amalgames entre les modernistes et les combattants de la foi sans concession, affublés de l'étiquette de « *sédévacantistes* », ces abbés visent, comme les modernistes au lendemain du Concile Vatican II, un seul objectif : déconsidérer par le mensonge et le mépris la résistance qui s'est formée à leur projet occulte de ralliement.

Par ailleurs, il est à noter que **l'abbé Chautard ne parle à aucun moment de la franc-maçonnerie**, ce qui est pour le moins surprenant lorsqu'on prétend étudier un sujet comme la subversion (*Le Chardonnet* n°249 - juin 2009).

Dans son article, l'abbé le Roux lance un défi, de façon bien téméraire, à ceux qui dénoncent les « *soi-disant abandons de la Fraternité* » qu'il feint d'ignorer :

« *Nous mettons simplement au défi ceux qui crient à la trahison de nous avancer **une seule preuve concrète, réelle, d'un quelconque abandon ou même l'ombre d'une reculade** de notre part. Ils en seraient bien incapables* ».

Dont acte !

L'abbé le Roux fait l'innocent pour mieux tromper ses lecteurs qu'il prend visiblement pour des naïfs.

Comme si aucune « *preuve concrète* » n'avait jamais été jusque-là apportée **non seulement par les analyses factuelles et documentées** réalisées par les sites que l'abbé le Roux se refuse de nommer (il préfère parler dédaigneusement de « *délire d'internet* » !) et dont il est sans doute, comme beaucoup de ses confrères, un lecteur assidu, **mais également par plusieurs prêtres de la FSSPX** qui ont été, **précisément pour cette raison**, soit exclus (Abbés Meramo et Abrahamovicz) soit placés sous étroite surveillance (Père Jean, abbé Ceriani, ...).

Il faut donc faire preuve d'une particulière mauvaise foi pour nier ces faits !

L'abbé le Roux a eu cette impudence.

Nous lui répondons aujourd'hui.

Pour cela, nous nous appuyerons essentiellement sur deux exemples récents d'« abandons » et de « reculades ».

Le « décret » du 21 janvier 2009 :

- Le 2 février 2006, par des explications quelque peu confuses, voici ce que déclara **Mgr Fellay** dans son sermon des prises de soutanes à Flavigny :

« Nous avons toujours refusé de reconnaître la validité de ces excommunications. Donc, nous ne pouvons pas demander qu'on enlève quelque chose qui n'existe pas. Et avant même de poser cet acte, nous avons demandé bien sûr le retrait du décret d'excommunication, son annulation. Et même dire « annuler » cela voudrait déjà dire qu'on reconnaîtrait quelque chose, eh bien, nous l'avons demandé depuis le début, c'était l'un des préalables que nous avons posé au départ ».

- De son côté, dans ses vœux adressés aux fidèles le 31 décembre 2008, **l'abbé de Cacqueray** était encore plus explicite :

« La Fraternité se refuse pourtant à demander 'une levée des sanctions'. Elle cherche à obtenir 'le retrait du décret des excommunications' et il n'échappe à personne que les termes qu'elle a employés pour traduire sa requête l'ont été à dessein ».

*« Parce que le retrait du décret [de 1988] peut également se produire rapidement, il est de notre devoir d'en anticiper la déclaration de manière à ce qu'un tel acte, s'il doit se produire, soit uniquement jugé selon sa signification exacte. **S'il s'agit réellement du retrait du décret – et non pas d'une levée des excommunications** – il sera alors le commencement de la réparation de l'injustice inouïe que l'on sait et **nous pourrions nous en réjouir** ».*



L'abbé de Cacqueray, véritable girouette, navigue à vue.

*« Si, en revanche, il s'agissait d'une « levée des excommunications », les choses seraient tout autres. **Il ne correspondrait pas à notre deuxième préalable et ne laverait nullement nos évêques du mauvais procès qui leur a été fait.** Laissant alors accroire que les peines prononcées n'étaient pas nulles et qu'elles étaient peut-être même méritées, **n'en résulterait-il pas, dans un certain sens au moins, un nouveau mal plus profond ?** Rome aurait alors enlevé, avec une apparence miséricordieuse, des sanctions qui se trouveraient, par le même acte, confirmées comme ayant été validement, voire légitimement portées ».*

<http://www.laportelatine.org/district/france/bo/voeux2009/voeuxpour2009.php>

Le 24 janvier 2009, le Vatican publie son « décret ». En voici quelques extraits :

« Par lettre du 15 décembre 2008 adressée à Son Eminence, le Cardinal Dario Castrillon Hoyos, (...) *Mgr Bernard Fellay, en son nom ainsi qu'au nom des trois autres Evêques (...), sollicitait de nouveau la levée de l'excommunication latae sententiae formellement déclarée par Décret du Préfet de cette même Congrégation pour les Evêques en date du 1^{er} juillet 1988* ».

« Selon les facultés qui m'ont été expressément concédées (...), je remets aux Evêques Bernard Fellay, Bernard Tissier de Mallerais, Richard Williamson et Alfonso de Galarreta la censure d'excommunication latae sententiae déclarée par cette Congrégation le 1^{er} juillet 1988 ».

Dans sa « lettre aux évêques » du 13 mars 2009, Benoît XVI écrit, entre autres, que :

« La levée de l'excommunication vise le même but auquel sert la punition : inviter encore une fois les quatre évêques au retour ».

Benoît XVI tient même à préciser que c'est, par un souci d'œcuménisme qu'il a décidé de « lever » cette fallacieuse « excommunication » qui a toujours été **considérée comme un « honneur » par Mgr Lefebvre.**

« Nous devons avoir à cœur l'unité des croyants » écrit-il.

« En effet, leur discorde, leur opposition interne met en doute la crédibilité de ce qu'ils disent de Dieu. C'est pourquoi, l'effort en vue du témoignage commun de foi des chrétiens – par l'œcuménisme – est inclus dans la priorité suprême ».

Prenant en exemple « le retour dans la grande et vaste Eglise » (?!) des communautés *Ecclesia dei* après 1988, Benoît XVI présente son « geste » envers la FSSPX comme nécessaire car, selon lui, il permettra de la même façon, de « réduire les durcissements [?!] et les rétrécissements [?!], pour donner ainsi une place à ce qu'il y a de positif et de récupérable [?!] pour l'ensemble ».

Il rajoute que, malgré les « différents éléments déformés et malades », il ne voulait pas « impassiblement les laisser aller à la dérive loin de l'Eglise » (?!).

Quelles charmantes considérations envers l'œuvre de Mgr Lefebvre !

C'est ainsi que son « décret » s'inscrit dans ce qu'il appelle « la recherche de la réconciliation et de l'unité ».

A ce rythme-là, la FSSPX aura prochainement son autel et sa chapelle dans le panthéon d'Assise de l'église conciliaire !

Les termes du « décret » sont donc clairs : **la prétendue « excommunication » a été « remise », c'est-à-dire « suspendue ».**

La « lettre aux évêques » ne parle que de « levée des excommunications » et non de « retrait ».



En outre, dans ces deux textes, Benoît XVI tient à justifier la peine d'excommunication « formellement déclarée » en 1988 contre les quatre évêques de la FSSPX et leurs consécrateurs. Benoît XVI ne revient pas sur cette sanction qu'il légitime à nouveau. **Il ne l'annule point !**

Les quatre évêques de la FSSPX ont donc été simplement « graciés » par Benoît XVI qui s'est dit « paternellement sensible au malaise spirituel manifesté par les intéressés » (sic !). Leurs consécrateurs sont tout simplement ignorés !

Par ailleurs, Benoît XVI affirme dans son « décret » que le 15 décembre 2008 Mgr Fellay a demandé par écrit la « levée de l'excommunication » alors que ce dernier a toujours prétendu avoir demandé « le retrait, l'annulation du décret d'excommunication » !

Alors, qui ment ?

Serait-ce là une des raisons pour lesquelles Mgr Fellay s'est refusé à publier cette lettre ?

Pour les supérieurs de la FSSPX, peu importe la vérité dont ils ne s'embarrassent plus ! L'objectif est de persuader, coûte que coûte, les fidèles que ce qu'ils avaient demandé a été obtenu.

Au lendemain de la publication de ce « décret », les autorités de la FSSPX ont aussitôt prétendu, afin d'occulter le désaveu qui venait de leur être infligé, que Benoît XVI avait « retiré », « annulé » le décret des excommunications !

Au reniement de leur engagement s'est donc ajouté le mensonge grossier, le mensonge public !

Dans une rubrique intitulée fallacieusement « **Retrait** du décret d'excommunication – Les réactions », le site officiel de désinformation du District de France a diffusé les principales réactions :



« L'excommunication des évêques sacrés par S. Exc. Mgr Marcel Lefebvre le 30 juin 1988, qui avait été déclarée par la Congrégation pour les évêques par un décret du 1er juillet 1988 et que nous avons toujours contestée, a été retirée par un autre décret de la même Congrégation en date du 21 janvier 2009, sur mandat du pape Benoît XVI ».

(Communiqué de Mgr Fellay du 24 janvier 2009)

« Le décret de la Congrégation des évêques du 21 janvier 2009, annulant les excommunications déclarées par la même Congrégation le 1er juillet 1988 contre les quatre évêques auxiliaires de la Fraternité Saint-Pie X, a rempli notre coeur de joie et d'une vive gratitude ».

(Editorial du n°188 de *Fideliter* par l'abbé de Cacqueray)

De telles déclarations mensongères sont absolument stupéfiantes !

Mais, cela ne semble pas gêner le jeune abbé Chautard qui se permet, dans son article du *Chardonnet* de juin 2009, de donner des leçons sur la subversion, le mensonge et les « techniques de manipulation » (sic !) dont il est visiblement lui-même passé maître !

« La désinformation est parfois grossière, tout le monde en convient » (sic !) nous dit-il.

C'est vrai, il suffit de lire ou d'écouter Mgr Fellay...

Puis, ces mêmes autorités se sont mises à adopter, subrepticement, les termes de « levée des excommunications » montrant ainsi leur totale duplicité et leur cynisme envers les fidèles à qui ils avaient demandé de prier pour le « retrait du décret d'excommunication » :



- « Je ne crains rien. Il peut toujours y avoir une voix discordante ici ou là. Mais le zèle que les fidèles ont mis à prier le chapelet pour demander la levée des excommunications en dit long sur notre union » (?!). On ne peut pas être plus cynique !

(Mgr Fellay dans un entretien au journal *Le Temps* du 26 janvier 2009)

<http://www.laportelatine.org/district/france/bo/RetraitExcom090124/reactions/FellayTemps/LeTemps090126.php>

- « *Venons-en à la levée de l'excommunication. A-t-elle été pour vous une surprise ?* »

Je m'attendais à cette levée depuis novembre 2005, depuis que le cardinal Castrillon Hoyos m'a demandé d'écrire au pape pour demander ***la levée de l'excommunication***. Parce qu'il est clair que Rome n'allait pas me demander d'écrire une lettre pour ne pas, ensuite, accorder ***la levée d'excommunication demandée*** » (sic !).

(Mgr Fellay dans un entretien à *Présent* du 31 janvier 2009)

<http://www.laportelatine.org/district/france/bo/RetraitExcom090124/reactions/Present090131/Present090131.php>

- L'abbé Le Roux, lui-même, se félicita de cette « *levée des excommunications* » :

« *Tout le brouhaha qui a entouré et qui entoure encore cette simple levée de l'excommunication nous montre – si besoin en était – le bien fondé de ce geste courageux du Saint Père* » (?!).

(La Lettre du Recteur de février 2009)

<http://www.laportelatine.org/international/communic/presse/amernor/2009/leroux0902/leroux0902.php>

Et enfin, aujourd'hui, la veulerie de certains va même jusqu'à excuser la Rome conciliaire en justifiant cette « *levée des excommunications* » :

« *Certes, il est très regrettable que ce décret n'ait pas déclaré nul celui de 1988, mais il est compréhensible que Rome ne souhaite pas perdre la face en se déjouant, au risque d'affaiblir un peu plus son autorité déjà bien remise en cause* » (?!).

(Extrait de l'éditorial de l'abbé Bouchacourt dans *Jesus Christus* n° 121 de mai 2009)

<http://www.laportelatine.org/international/communic/presse/amersud/2009/Bouch0905/Bouc0905.php>

Les abbés de la FSSPX semblent décidément avoir été formés à dire tout et son contraire avec un aplomb sans égal !

Récemment, quelques articles ont utilisé à nouveau les termes de « *retrait* » ou d'« *annulation* » des « *excommunications* ».

Alors qu'ils n'ont pas obtenu ce qu'ils avaient demandé, les supérieurs de la FSSPX veulent donc, malgré tout, convaincre les fidèles que leur demande a été exaucée mais aussi que la Très Sainte Vierge Marie est à l'origine de ce texte !

« *Sachons remercier la Très Sainte Vierge qui a inspiré au Saint Père cet acte unilatéral, bienveillant et courageux. Assurons-le de notre prière fervente* ».

(Lettre de Mgr Fellay aux fidèles du 24 janvier 2009)

<http://www.laportelatine.org/district/france/bo/RetraitExcom090124/lettreFellay090124/fellay090124.php>

« *Je l'attribue [le décret du 21 janvier 2009] d'abord à la Sainte Vierge. S'il y a un signe manifeste, c'est celui-là : une réponse presque immédiate de la Sainte Vierge à notre demande* » (?!).

(Mgr Fellay dans un entretien à *Présent* du 31 janvier 2009)

<http://www.laportelatine.org/district/france/bo/RetraitExcom090124/reactions/Present090131/Present090131.php>

« *Cet acte du Siège apostolique suscite évidemment en nos cœurs une profonde gratitude, et tout d'abord envers la bienheureuse Vierge Marie, à qui nous avons confié cette intention par notre croisade du rosaire, et qui a répondu si bénignement à nos prières instantes* ».

Quel revirement !

(L'abbé de Cacqueray, dans son éditorial de *Fideliter* n°188)

<http://www.laportelatine.org/communication/presse/2009/fideliter188/cacqueray188/cacqueray188.php>

De la même façon, l'abbé Le Roux, tout en présentant mensongèrement ce « décret » comme « ***rétablissant en justice*** les évêques de la *Fraternité Sacerdotale Saint Pie X* » (?!), l'attribue aussi à la Très Sainte Vierge Marie :

« *Son intervention ne souffre aucun doute. C'est à Elle, en premier, que nous sommes redevables et vers qui monte notre reconnaissance* » (?!).

<http://www.laportelatine.org/international/communic/presse/amernor/2009/leroux0905/leroux0905.php>

Pour permettre à leur plan occulte de ralliement d'aboutir, les supérieurs de la FSSPX sont manifestement prêts à tout, même à impliquer le Père de Notre Seigneur dans leurs mensonges et forfaitures.

Mais jusqu'où ira leur impiété ?

Mgr Lefebvre, en **homme de foi**, déclara le 15 juin 1988 lors d'une conférence de presse à Ecône :

« Excommunication par qui ? Par une Rome moderniste, par une Rome qui n'a plus parfaitement la Foi catholique... Alors nous sommes excommuniés par des modernistes, par des gens qui ont été condamnés par les Papes précédents. Alors qu'est-ce que cela peut bien faire ? Nous sommes condamnés par des gens qui sont condamnés, et qui devraient être condamnés publiquement. Cela n'a pas de valeur évidemment ».

Avec raison, Mgr Lefebvre, était fier de son « excommunication » !



Le **6 juillet 1988**, tous les supérieurs de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X, signaient la lettre parue dans le numéro 64 de *Fideliter* (juillet-août 1988) dont nous extrayons la phrase suivante :

« Nous ne demandons pas mieux que d'être déclarés ex communion de l'esprit adultère qui souffle dans l'Eglise depuis 25 ans, exclus de la communion impie avec les infidèles... ce serait pour nous une marque d'honneur et un signe d'orthodoxie devant les fidèles. Ceux-ci ont en effet, un droit strict à savoir que les prêtres auxquels ils s'adressent ne sont pas de la communion d'une contrefaçon d'Eglise, évolutive, pentecôtistes et syncrétiste ».

Plus sensible au « qu'en dira-t-on » qu'au « qu'en dira Dieu », Mgr Fellay estima, pour sa part, que cette « excommunication » était une « **étiquette infamante** » (sermon du 26 octobre 2008 à Lourdes). C'est pourquoi, dès 2001, il supplia les chefs de la Rome apostate de la lui retirer !

« Ceci, loin d'être un stigmate ou un affront fut [pour Mgr Lefebvre] une vraie décoration ineffaçable et une preuve de son orthodoxie. Et non pas comme vous, les quatre évêques, qui honteusement suppliez qu'on vous délivre d'un tel outrage aux yeux du monde, et ne voulez pas continuer à supporter la Croix, la considérant ignominieuse, comme si le Christ était descendu de la Croix – cet instrument d'extrême opprobre et de souffrance. Mais il ne l'a pas fait. Il a préféré mourir crucifié, humilié, couvert de crachats, fouetté et dépouillé de ses vêtements, abandonné de tous, pour fonder sa divine Église en délivrant le témoignage de son Sang versé sur la Croix ».

(Extrait de la lettre ouverte de Mr l'Abbé Meramo à Mgr Fellay du 9 avril 2009)

Suite à la publication du « décret » de « *levée des excommunications* » (24 janvier 2009) et après avoir reçu les confidences de « cardinaux » ayant participé au conclave de 2005, l'hebdomadaire **L'Express** a tenu à rassurer les progressistes qui avaient du mal à comprendre cet acte de Benoît XVI :

« Avril 2005. Joseph Ratzinger est élu avec une feuille de route non écrite, établie par les cardinaux électeurs : recentrer l'action de la papauté sur le spirituel et... en finir avec les hérétiques lefebvristes. Intégrer les intégristes – en leur demandant de reconnaître Vatican II - est encore la meilleure façon de les neutraliser, pensent les prélats – même les plus modérés. Ratzinger paraît l'homme de la situation ».

L'Express 12 février 2009

Le Motu proprio du 7 juillet 2007

En son article 1^{er}, il énonce que :

« Le Missel romain promulgué par Paul VI est l'expression ordinaire de la « lex orandi » de l'Église catholique de rite latin. Le Missel romain promulgué par S. Pie V et réédité par le B. Jean XXIII doit être considéré comme l'expression extraordinaire de la même « lex orandi » de l'Église et être honoré en raison de son usage vénérable et antique. Ces deux expressions de la « lex orandi » de l'Église n'induisent aucune division de la « lex credendi » de l'Église ; ce sont en effet deux mises en oeuvre de l'unique rite romain ».

En déclarant que les deux messes sont les « deux expressions » de « la même 'lex orandi' de l'Église », les « deux mises en oeuvre de l'unique rite romain », le texte du Motu proprio effectue ici un très pervers amalgame entre la Vraie Messe (Sacrifice d'Abel) et la « messe » de Luther (sacrifice de Cain).

La « lex orandi » serait la même dans les deux missels !

Le rite romain comprendrait désormais (c'est nouveau !) deux « formes » : la principale serait la « messe » de Paul VI (« forme ordinaire ») et la secondaire serait la messe de Saint Pie V altérée en certains points par Jean XXIII (« forme extraordinaire ») !

Si, dans les faits, la messe de Saint Pie V a été brutalement remplacée dès 1969 par la « messe » de Paul VI, rien n'avait été explicitement écrit contre elle par la Rome conciliaire.

Jusque-là, aucun texte ne l'avait dévaluée en la désignant comme secondaire sous une appellation aussi perfide que « forme extraordinaire » !

Quel est d'ailleurs ce nouveau vocabulaire ?

C'est ainsi que le rite qui devrait être la norme (selon la Bulle *Quo Primum tempore* de Saint Pie V) est présenté comme une **exception**, une « **forme** » **accessoire** qui est **seulement tolérée** !

Dans l'église conciliaire, la messe de Saint Pie V demeure donc strictement réglementée et soumise à plusieurs conditions alors que, **par la Bulle *Quo Primum tempore*** qui codifie jusqu'à la fin des temps le Très Saint Sacrifice de la Messe et tout spécialement son Canon, Saint Pie V donnait à tous les prêtres la pleine liberté d'utiliser ce Missel : **« librement et licitement, et cela à perpétuité » !**



Saint Pie V

Cette Bulle précise également que **personne ne pourra « abroger la présente instruction ou la modifier, mais qu'elle demeurera toujours en vigueur et valide, dans toute sa force »** et enfin **« qu'absolument personne, (...) n'ose témérairement aller à l'encontre de ses dispositions »** car **« si, cependant, quelqu'un se permettait une telle altération, qu'il sache qu'il encourrait l'indignation de Dieu Tout-Puissant et de ses bienheureux Apôtres Pierre et Paul » !**

Or, **Jean XXIII** a modifié plusieurs points de la messe de Saint Pie V, notamment son canon. C'est le rite, dit de 1962, utilisé par la FSSPX...

Paul VI l'a ensuite remplacée par un rite « *bâtard* » invalide qu'il a imposé à tous les prêtres.

Par son Motu proprio, **Benoît XVI** fait perdre officiellement à la messe de Saint Pie V sa primauté. Il autorise le pire des sacrilèges : la célébration sur un même autel des sacrifices d'Abel et de Cain. En affirmant que ce sont là les « deux mises en oeuvre de l'unique rite romain » (?!), Benoît XVI adultère le Très Saint Sacrifice de la Messe avec la « messe » de Luther.

Ces pseudo-pontifes tombent donc sous les anathèmes fulminés par Saint Pie V dans sa Bulle :

« Par notre présente constitution, qui est valable à perpétuité, Nous avons décidé et Nous ordonnons, sous peine de notre malédiction (...) que jamais rien ne soit ajouté, retranché ou modifié à Notre Missel que nous venons d'éditer ».

Enfin, le Motu proprio de 2007 assimile la messe de Saint Pie V à une **belle pièce de musée**. En effet, il n'est pas écrit qu'elle doit être célébrée en raison de son orthodoxie et de sa sainteté mais pour Benoît XVI, elle peut être célébrée et doit être « *honorée en raison de son usage vénérable et antique* » !

Il est précisé d'ailleurs que ce rite est exceptionnellement maintenu pour les fidèles « *qui se sont attachés et continuent à être attachés avec un tel amour et une telle passion aux formes liturgiques précédentes* ».

En d'autres termes, c'est une faveur accordée à ceux qui, comme Mgr Fellay, ressentent un certain... « *malaise spirituel* ».

Nous sommes donc là en plein sentimentalisme !

En outre, réduire ainsi le combat de la foi et de sauvegarde des vrais sacrements et du vrai sacerdoce à un problème psychologique ou d'état d'âme constitue une moquerie insupportable.

Pour justifier leur soutien au Motu proprio, l'**argument principal** que ne cessent de mettre en avant les supérieurs de la FSSPX est toujours le même.

« *Le Motu proprio affirme que la messe de saint Pie V n'a jamais été abrogée* » nous dit-on.

C'est ce que martèle, tel un automate, l'**abbé de Cacqueray** dès qu'il évoque ce Motu proprio :

« *Il méritait d'être salué [le Motu proprio] par la Fraternité, qui n'y a pas manqué, au moins pour cet aveu pontifical tant attendu que la messe de Saint Pie V n'avait jamais été abrogée* ».

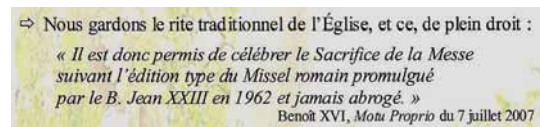
(Les vœux 2009 aux fidèles de l'abbé de Cacqueray, le 31 décembre 2008)

<http://www.laportelatine.org/district/france/bo/voeux2009/voeuxpour2009.php>

A dessein, dans ses écrits, la FSSPX met en exergue une citation trompeuse du Motu proprio :



Citation modifiée sur le tract de la Fête-Dieu 2008 à Toulouse



Citation tronquée sur le tract de la Fête-Dieu 2009 à Toulouse

C'est l'argument essentiel, la phrase censée nous convaincre que ce Motu proprio est un « *bien pour l'Eglise* » (!?) qui, par cette « *reconnaissance* » (!?), aurait réparé une « *injustice* ».

Or, il se trouve que cette phrase est volontairement tronquée ou modifiée par la FSSPX ! Mais ressassée régulièrement, elle devient pour le fidèle désinformé et conditionné une vérité.

Voici la phrase dans son intégralité :

« *Il est donc permis de célébrer le Sacrifice de la Messe suivant l'édition type du Missel romain promulgué par le Bienheureux Jean XXIII en 1962 et jamais abrogé, en tant que forme extraordinaire de la Liturgie de l'Eglise* ».

Cela signifie donc que **cette messe ne doit plus exister en tant que norme exclusive de la Liturgie. Elle ne pourra et ne devra plus être célébrée en tant que telle.**

Le Vatican affirme explicitement que la messe de Saint Pie V **N'EST PAS** la règle, mais « *doit être considérée* » comme une exception à celle-ci !

« *Le Missel romain promulgué par Paul VI **EST** l'expression ordinaire de la 'lex orandi' de l'Eglise catholique de rite latin* »

« *Le Missel romain promulgué par Saint Pie V et réédité par le B. Jean XXIII **DOIT ETRE CONSIDERE** comme l'expression extraordinaire de la même 'lex orandi' de l'Eglise... ».*

La règle, la norme universelle, demeure donc la « messe » de Paul VI.



Sous une apparence de bien, la messe de Saint Pie V est moquée, méprisée, dégradée, souillée !

C'est la première fois que le Vatican formule ainsi de telles attaques publiques à l'égard du Très Saint Sacrifice de la Messe qui n'est donc en rien rétablie dans ses droits. **Tout au contraire !**

Enfin, n'oublions pas que ce Motu proprio ne concerne que les « prêtres » conciliaires dont les ordinations ont toujours été reconnues comme « douteuses » par la FSSPX.

L'« *antichrist* » et pseudo-pontife Benoît XVI a donc accordé aux pseudo-prêtres de sa pseudo-église la possibilité de dire une messe modifiée illicitement et illégitimement par Jean XXIII que la FSSPX, en approuvant ce texte, accepte de voir désigné comme « *bienheureux* » !

Ordonnés selon le nouveau rite d'ordination invalide de 1968, la « messe » dite par ces « prêtres » restera donc sans effet.

Nous comprenons donc mieux maintenant pourquoi le **25 mars 2007**, afin de mieux préparer les esprits des fidèles de la FSSPX à bien accueillir le futur Motu proprio (1^{ère} étape du ralliement), Mgr Fellay avait déclaré au site *Donec Ponam* (aujourd'hui fermé), que les fidèles « **devront partir du principe a priori que ces prêtres sont validement ordonnés car l'invalidité de l'ordination reste une exception. Ils devront donc considérer qu'une ordination, même moderne, est valide** » !!

A quelques mois de la sortie du Motu proprio, Le Sel de la Terre et Fideliter avaient eux-mêmes, suivant la même argumentation faussée des modernistes, publié des articles pour soutenir la validité des nouveaux sacrements !

Encore une fois, ces faits nous montrent que, dans l'église conciliaire, tout n'est qu'illusion et singerie diabolique !

Ni Paul VI, ni Jean-Paul II ne s'étaient permis une telle **attaque ouverte** contre la messe de St Pie V. Benoît XVI, le chef actuel de la Contre-Eglise, l'a fait !

Le plus tragique est de voir la FSSPX l'en remercier !



Malgré le **poison** qu'il contient, le Motu proprio est présenté par les clercs subversifs comme l'aboutissement du combat de Mgr Lefebvre (?!), lui qui déclara :

« Ce rite nouveau de la Messe exprime une nouvelle foi, une foi qui n'est pas la notre, une foi qui n'est pas la foi catholique. Cette nouvelle messe est un symbole, une expression, une image d'une foi nouvelle, d'une foi moderniste » ; « Il est évident que ce rite nouveau sous-tendu — si je puis dire — suppose une autre conception de la religion catholique, une autre religion » ;

« On a détruit le sacerdoce, on est en train de détruire le sacerdoce (...) c'est pourquoi nous pensons que nous ne pouvons pas accepter ce rite nouveau qui est l'oeuvre d'une idéologie autre, d'une idéologie nouvelle (...) Eh bien, nous ne sommes pas de cette religion, nous n'acceptons pas cette nouvelle religion. Nous sommes de la religion de toujours, nous sommes de la religion catholique, nous ne sommes pas de cette religion universelle, comme ils l'appellent aujourd'hui.

Ce n'est plus la religion catholique. Nous ne sommes pas de cette religion libérale, moderniste, qui a son culte, ses prêtres, sa foi, ses catéchismes, sa bible — sa bible oecuménique ».

(Mgr Lefebvre, sermon des ordinations à Ecône le 29 juin 1976)



Aussitôt après la publication de ce texte impie de Benoît XVI qui affirme la supériorité de la « messe » de Luther sur le Très Saint Sacrifice de la Messe, voici les déclarations béates de Mgr Fellay et de l'abbé de Cacqueray :

« C'est en fait **un jour historique**. Nous exprimons à Benoît XVI notre **profonde gratitude**. Ce document est un **don de la Grâce**. Ce n'est pas un pas, c'est **un bond dans la bonne direction** », « **une extraordinaire aide surnaturelle** » (?!).

(Mgr Fellay dans le Corriere della Serra du 8 juillet 2007)

« Par le Motu Proprio Summorum Pontificum, le pape Benoît XVI **a rétabli dans ses droits la messe tridentine**, affirmant avec clarté que le Missel Romain promulgué par Saint Pie V n'a jamais été abrogé ».

(Communiqué de Mgr Fellay du 7 juillet 2007)

« A dessein, avons attendu la publication du Motu proprio Summorum Pontificum pour exprimer ici notre très profonde gratitude suite à la libération du rite traditionnel de la messe, tant attendue.

Justice a enfin été rendue à l'endroit du missel tridentin : il est désormais officiellement reconnu – et de quelle manière ! – que jamais ce missel n'avait été abrogé ».

(Editorial de *La lettre à nos frères prêtres* n° 34 de juillet 2007 par l'abbé de Cacqueray)



Afin de poursuivre sa « stratégie » insidieuse de rapprochement avec la Rome conciliaire, les autorités de la FSSPX ont, là aussi, osé présenter ce Motu proprio comme une « grâce » (?!), un « cadeau du Ciel » et de la Très Sainte Vierge Marie !!!

« En tout premier lieu, c'est vers le Ciel que se tourne notre reconnaissance. **Dieu a exaucé les prières instantes de tout un peuple**, s'élevant de divers horizons ecclésiaux, mais toutes réclamant la libération d'un rite arbitrairement pros crit. A n'en point douter, **Notre Dame s'est faite médiatrice de ces demandes**, elle qui fut particulièrement invoquée à l'occasion de ces deux millions et demi de chapelets que la Fraternité a offert au pape précisément à cette intention ».

(Editorial de *La lettre à nos frères prêtres* n° 34 de juillet 2007 par l'abbé de Cacqueray)

Après ces exclamations emphatiques et enjôleuses, les supérieurs de la FSSPX ont dû faire face à plusieurs réactions dénonçant ce Motu proprio.

C'est pourquoi, pour tenter de les contrer au plus tôt, ces mêmes clercs ont affirmé, dans un second temps, mais assez furtivement (pour éviter de trop froisser le Vatican), que le Motu proprio était, sur certains points, « **imparfait et insatisfaisant** » (cf. *Les vœux aux fidèles de l'abbé de Cacqueray* du 31 décembre 2008).

Tenue par ses engagements secrets, les autorités de la FSSPX sont ainsi acculées à défendre l'indéfendable et, pour maintenir une illusion de fermeté, n'hésitent pas à se contredire et même à blasphémer en attribuant outrageusement à la Très Sainte Vierge Marie un texte « **imparfait et insatisfaisant** » pour lequel elles ont fait chanter des *Te Deum* et qu'elles continuent à présenter comme une « **grâce** » du Ciel (cf. *Mgr Fellay dans la Lettre aux amis et bienfaiteurs* n°74).

Pour la FSSPX, il existerait ainsi des « grâces », des « dons du Ciel » qui seraient « imparfaits et insatisfaisants » !

Mais ces clercs ont-ils vraiment encore la foi ?

Ce que nous venons de développer démontre que, désormais, pour la FSSPX, le « faux » peut devenir « vrai » et le « mauvais » peut être considéré comme « bon » !



Mais, pour l'abbé le Roux, il n'existe aucun « abandon » ni « l'ombre d'une reculade » de la part de la FSSPX !!

Polytechnicien de formation, il semble avoir du mal à appliquer le principe de non-contradiction...

La FSSPX prétend avoir imposé à Rome ses « préalables » ou sa « feuille de route ». Mais, nous voyons bien que le Vatican est le véritable maître de ce qui ne constitue que les premières « étapes » d'un ralliement honteux.

Pour illustrer cette fable des « préalables », nous prendrons une image.



La FSSPX a demandé une pomme. Elle n'a reçu qu'un trognon.

Mais, Mgr Fellay accepte pitoyablement le trognon que lui donne Benoît XVI et déclare aux fidèles avoir reçu une pomme avant d'exprimer sa « profonde gratitude » envers cet « acte de bienveillance » (?!).

Tout ceci est si ubuesque qu'il faut vraiment avoir perdu tout bon sens pour ne pas saisir l'imposture de ces « préalables » et de la « stratégie » de la FSSPX !

Cette comédie clownesque prêterait à rire si elle n'était tragique et criminelle pour les âmes !

La **3^{ème} croisade du rosaire** lancée par Mgr Fellay apparaît donc aujourd'hui comme une **nouvelle opération sacrilège** destinée à endormir la masse des fidèles au moment même où vont débiter les illusives « discussions doctrinales » qui aboutiront à de nouveaux compromis scandaleux comme le laissent présager les trahisons évoquées.

L'équivoque et le double langage comme ligne directrice

L'abbé Delagneau a récemment écrit que « l'essentiel aujourd'hui c'est que les deux préalables ont été accordés par Rome « à leur manière » (sic !).

(Extrait du **Bulletin du Prieuré Notre-Dame du Pointet** d'avril-mai-juin 2009).

<http://www.laportelatine.org/accueil/editos/2009/0904/0904.php>

Toujours prompt à donner des leçons aux autres, comme beaucoup de ses confrères, l'abbé Barrère pérerait dans son bulletin de mars-avril 2009 :

« On ne peut rien bâtir de solide et d'efficace pour le bien de la religion catholique sur **le faux, le mauvais, l'ambigu, l'à peu près** » (Extrait du Sainte-Anne n° 207).

<http://www.laportelatine.org/district/france/bo/RetraitExcom090124/reactions/Barrere0903/SteAnne207.php>

Mais, c'est précisément ce que fait la FSSPX depuis des années sous des faux airs de rectitude doctrinale !

L'abbé Delagneau ne se satisfait-il pas de « l'ambigu » et de « l'à peu près » des « préalables » en prétendant que c'est là « l'essentiel » ?

Encore dernièrement, dans sa *Lettre aux amis et bienfaiteurs* n° 74, Mgr Fellay se disait prêt à accepter un « *statut canonique* » que Mgr Lefebvre aurait aussitôt rejeté en le qualifiant de « *bâtard* » :

« ***La seule solution viable, celle d'ailleurs que nous avons demandée, est celle d'une situation intermédiaire, forcément incomplète et imparfaite au plan canonique, mais qui soit acceptée comme telle...*** » (?)

<http://www.laportelatine.org/communication/bienfait/74/francais/74.php>

Mais l'abbé Chautard (*Le Chardonnet* n°249 de juin 2009), qui ne lit visiblement pas son Supérieur Général, a l'audace de déclarer comprendre « *la sagesse de Mgr Fellay qui se refuse à signer des accords pratiques avec Rome tant que la question doctrinale n'est pas réglée* » (?)

La « liberté de parole » perdue !

Ne reculant devant aucune impudence et malgré ses concessions et compromissions répétées, la FSSPX tient à assurer ses fidèles qu'elle garde et gardera toujours (on ne rit pas !)... sa « *liberté de parole* » (sic !).

- C'est notamment l'abbé Delagneau qui le dit :

« *L'essentiel encore, c'est de comprendre que nous gardons toujours la liberté de parole pour condamner les erreurs et que nous ne voulons la perdre pour rien au monde* »

(Extrait du **Bulletin du Prieuré Notre-Dame du Pointet** d'avril-mai-juin 2009)

<http://www.laportelatine.org/accueil/editos/2009/0904/0904.php>

- Suivant les mêmes consignes de ses supérieurs, l'abbé Bouchacourt écrit la même chose :

« *Il est évident que la FSSPX va garder la liberté de parole qu'elle n'a jamais cessé d'exercer depuis sa fondation* ».

(Editorial de *Jesus Christus* n° 121)

<http://www.laportelatine.org/international/communic/presse/amersud/2009/Bouch0905/Bouc0905.php>

C'est là, justement, le cri de ceux qui ont déjà perdu cette liberté et qui veulent dissimuler leurs trahisons !

Aussi, nous nous permettons de poser à ces abbés quelques questions.

- En mai 2000, Mgr Fellay a-t-il dénoncé comme un **mensonge public** la publication par les « **cardinaux** » Ratzinger et Bertone du **fallacieux texte du 3^e secret de Fatima ?**

Non. La FSSPX n'a voulu évoquer qu'un problème d'interprétation. C'était plus conciliant...



Et puis surtout, Mgr Fellay était en pleine tractation avec le Vatican pour obtenir l'accès aux basiliques romaines pour le pèlerinage jubilaire qui devait avoir lieu deux mois après, point de départ du lent « *processus* » d'intégration de la FSSPX dans l'église conciliaire.

Par ailleurs, **Mr A. Upinsky** ne révèle-t-il pas dans sa lettre ouverte à Mgr Tissier de Mallerais du 4 avril 2009 la signature en l'an 2000 d'un **accord secret** entre la FSSPX et le Vatican ?

Il n'y a eu, depuis, aucun démenti...

Mais, l'abbé Chautard préfère dénoncer les erreurs chez les *Ecclesia dei*, ce qui lui permet de détourner l'attention des fidèles des propres compromissions de la FSSPX :

« *Quand on a signé un accord de paix, on se tait sur les point d'achoppement, et à force de se taire, on tombe soi-même dans le procédé des vérités sélectionnées* » (*Le Chardonnet* n°249 - juin 2009).

Les faits que nous évoquons ici illustrent la lente et inexorable dérive de la FSSPX multipliant les concessions et les silences assourdissants.

- A l'exemple de Mgr Lefebvre qui condamna solennellement la visite de Jean-Paul II à la synagogue de Rome, Mgr Fellay a-t-il condamné la **visite de Benoît XVI à la synagogue de Cologne** le 19 août 2005 ?

Non. Il devait être reçu en audience privée à Castel Gandolfo 10 jours après par l'apostat...



- A-t-il une seule fois critiqué la très **moderniste et gnostique encyclique *Deus caritas est*** de Benoît XVI publiée le 25 janvier 2006 ?

Non. Ils préparaient ensemble l'imposture des préalables...



Le 29 août 2005 à Castel Gandolfo, Mgr Fellay subjugué par Ratzinger

- Mgr Fellay a-t-il condamné solennellement la **visite de Benoît XVI à la mosquée d'Istanbul** le 30 novembre 2006 ?

Non. Il venait de lancer sa première « croisade » (?) pour demander la « libéralisation de la messe de Saint Pie V » (?)... Il ne fallait donc pas déplaire au Vatican !



Benoît XVI en prière dans la mosquée bleue d'Istanbul où il avait chaussé des babouches turques !

- Mgr Fellay a-t-il dénoncé **l'impiété du Motu proprio** ?

Non. Il a fait chanter des *Te Deum* d'action de grâces !

- Le 18 avril 2008, devant les medias du monde entier, **Joseph Ratzinger-Benoît XVI, participa dans la Grande Synagogue de New-York à la liturgie talmudique du soir du Sabbat de la Pesah** (fête qui correspond au soir du Vendredi Saint catholique), **liturgie qui célèbre et glorifie précisément ce soir là, la mise à mort de Celui qu'ils appellent « l'Imposteur » !!**



Mgr Fellay a-t-il condamné publiquement cette **visite de Benoît XVI à la Synagogue de New York** ?
Non, pas un seul mot. Il venait de déclarer début décembre 2007 à Flavigny que Benoît XVI était un « pape providentiel » (?).

- Alors que Mgr Fellay avait misérablement demandé aux « *antichrists* » excommuniés *ipso facto* par l'Eglise (du fait de leur modernisme) un « retrait du décret des excommunications », a-t-il refusé l'hypocrite « levée des excommunications » ?

Non. Il a déclaré qu'il s'agissait d'une « grâce » du Ciel !



Au mur des lamentations et à la mosquée d'Omar, « lieu sacré » pour Benoît XVI où il s'est déchaussé !

- Enfin, avons-nous entendu une déclaration officielle de Mgr Fellay condamnant publiquement les **actes d'apostasie** commis par **Benoît XVI en Terre Sainte** ainsi que son projet d'instaurer une « Trilatérale » juive, chrétienne et musulmane ?

Non. Mgr Fellay venait d'être « gracié » par Benoît XVI.



Le rabbin Yona Metzger pleinement satisfait de l'engagement pris par Benoît XVI en Israël de renoncer à convertir les juifs !

Envoûté par celui qui l'a reçu plusieurs fois dans les **salons feutrés du Vatican** et contre qui Mgr Lefebvre avait pourtant mis en garde en le qualifiant de « *serpent* », **Mgr Fellay a succombé aux séductions de Ratzinger-Benoît XVI.**

Des **promesses alléchantes** ont été faites à la FSSPX : statut particulier (« *prélature personnelle* »), promotions...

Mgr Fellay et Benoît XVI ont alors établi, d'un commun accord, un « *processus par étapes* » dont nous voyons, depuis 2005, se dérouler seulement la partie officielle destinée à séduire le plus grand nombre possible de prêtres et de fidèles. **Reste la partie occulte...**

Pressé de rejoindre l'église conciliaire afin d'obtenir ces avantages basement matériels et humains, Mgr Fellay cherche donc à persuader les prêtres et les fidèles, au mépris des faits, que l'apostat Benoît XVI a « commencé une certaine restauration de l'Eglise » (*Lettre aux amis et bienfaiteurs n°74*) !

Voici, un exemple de procédé mensonger grossier par lequel Mgr Fellay tente d'endormir les fidèles :

« *Il est bien clair que celui qui en fin de compte est visé, c'est le Vicaire du Christ dans son effort de commencer une certaine restauration de l'Eglise. On craint un rapprochement entre la tête de l'Eglise et notre mouvement, on craint une perte des acquis de Vatican II, et on met tout en œuvre pour neutraliser cela. Qu'en pense vraiment le pape ? Où se situe-t-il ?* » (*Lettre aux amis et bienfaiteurs n°74*).

Mais, que faut-il de plus à Mgr Fellay pour comprendre « où se situe » Benoît XVI, le « pape » de l'église conciliaire ?

Contrairement à ce qu'il affirme dans cette *Lettre aux amis et bienfaiteurs*, c'est Benoît XVI lui-même – et pas seulement la Secrétairerie d'Etat - qui lui a demandé de reconnaître Vatican II.

Mais, selon une tactique particulièrement machiavélique, Mgr Fellay prêche volontairement le contraire de la réalité.

Pour Mgr Fellay, les « méchants », ce sont seulement les « *progressistes* », la « *Secrétairerie d'Etat* » ou les « *conférences épiscopales* ».

Jamais, Benoît XVI n'est mis en cause par le Supérieur général de la FSSPX. D'ailleurs, il ne le sera plus ! C'est l'engagement que Mgr Fellay a pris.

Mgr Fellay abuse ainsi de son autorité pour égarer les prêtres et les fidèles dont il n'hésite pas à altérer le discernement par ses affirmations et supputations trompeuses.

C'est ainsi que le très moderniste et apostat Benoît XVI est fallacieusement présenté comme une pauvre « victime », un « homme de bonne volonté » qu'il faudrait protéger et défendre contre les prétendues attaques des « progressistes » !!

Son aveuglement à l'égard de cet ennemi de Notre Seigneur Jésus-Christ est effrayant !

D'autres images de la « restauration de l'Eglise » entreprise par le « pape providentiel » :



Réunion inter-religieuse du 21 octobre 2007 à Naples



Benoît XVI se fait bénir par un sorcier en Australie en juillet 2008



Mai 2009 : une danse œcuménique à Nazareth, entre un rabbin et un mufti...



Benoît XVI reçoit en décembre 2006 le président du B'nai B'rith, organisation maçonnique internationale exclusivement réservée aux juifs

Mgr Fellay paraît faire siennes les paroles de Jean XXIII qui, au moment de Vatican II, déclarait : « les temps ne sont plus aux condamnations » !

Jean XXIII se refusa à condamner le monde afin, disait-il, que le monde se rapproche de l'Eglise et se convertisse. Nous avons vu ensuite les résultats !

De la même façon, Mgr Fellay laisse croire aux prêtres et aux fidèles conditionnés depuis des années qu'en ne condamnant plus Rome et tout particulièrement Benoît XVI, il facilitera le « rapprochement de Rome avec la FSSPX » ainsi que sa « conversion » (!).

Sous une même apparence de bien (conversion de l'autre), Mgr Fellay poursuit avec ruse, comme le rose-croix Jean XXIII, un but occulte qui, s'il était connu de la masse des fidèles, n'aurait aucune chance d'aboutir.

Jean XXIII avait pour mission de mettre en place une nouvelle église qui allait, peu à peu, « éclipser » l'Eglise catholique.

Mgr Fellay a, quant à lui, la mission d'incorporer progressivement toute la Fraternité à cette fausse église qu'est l'église conciliaire.

La « conversion de Rome » est donc l'artifice que Mgr Fellay a trouvé pour masquer son projet inavouable de ralliement et ainsi entraîner l'ensemble de la FSSPX dans son acte d'apostasie.

Pour cela, Mgr Fellay se pose comme le « sauveur de l'Eglise » en prétendant que grâce à la démarche initiée par la FSSPX, l'Eglise serait en train de retrouver sa Tradition (!). On assisterait à un « rapprochement entre la tête de l'Eglise » (!) et la FSSPX !

En effet, pour Mgr Fellay, l'Eglise se serait, à un moment donné, séparée de sa Tradition qui aurait été comme « satellisée » !

Mais, n'est-il pas hétérodoxe d'affirmer que l'Eglise puisse se séparer de sa Tradition, même temporairement ?

Ce seul élément ne prouve-t-il pas, au contraire, que l'« Eglise » à laquelle s'adresse Mgr Fellay n'est pas l'Eglise catholique mais une nouvelle église, une secte avec son clergé et ses rites propres ?

Jamais, Mgr Fellay ne sera allé si loin dans la veulerie et l'idolâtrie !



« La victoire de la Révolution est d'avoir réussi à « se faire aimer de ceux-là même dont elle est la plus mortelle ennemie, et cette même autorité que la Révolution s'apprête à immoler, l'embrasse stupidement avant d'en recevoir le coup fatal ».

Joseph de Maistre dans *Considérations sur la France*

Dans le combat que nous menons, les **rare critiques** (toujours partielles) des actes d'apostasie de Benoît XVI publiées par tel ou tel prêtre de la FSSPX dans son bulletin paroissial, aussi louables soient-elles, ne suffisent pas.

D'autant plus que ces articles servent toujours de **caution** à certains (manipulés ou manipulateurs) **pour tenter de réduire la résistance au ralliement** en affirmant (naïvement ou non) que ce serait là le signe que la FSSPX « *n'a rien abandonné* » ou qu'une « *saine reprise en mains* » serait « *en cours dans les chapelles de la FSSPX* » !

Autant d'illusions qui servent la subversion...

C'est pourquoi, nous visons Mgr Fellay et lui seul car il est le « chef » de la FSSPX.

Et, c'est par le chef que les membres d'une société tombent ou s'élèvent.

Les soldats sont à l'image du chef : debout ou couchés. Fermes dans le combat ou tièdes !

Au moment où la FSSPX **dépose les armes aux pieds des « antichrists »** et **quémande une reconnaissance officielle** auprès de cette église conciliaire qui **N'EST PAS** l'Eglise catholique, **prions pour que de véritables hommes de combat se lèvent.**

Prions pour demeurer toujours fidèle à l'Eglise catholique en ayant toujours la force et la grâce de rejeter les séductions de cette « *contrefaçon d'Eglise* ».

Prions enfin pour que le Ciel nous envoie de saints prêtres !

In Christo Rege

Résistance catholique